Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20120510-2012_B176-DE
Date de télétransmission : 22/05/2012
Date de réception préfecture : 22/05/2012

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 MAI 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B176

OBJET : Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire - Aides en faveur des propriétaires bailleurs - PIG C.P.A.

Le 10 mai 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 4 mai 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence - BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc Bel Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SUSINI Jules, membre du bureau, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :
DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRUNET Danièle – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence, donne pouvoir à JOUVE Mireille – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :
ALBERT Guy, vice-président, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – PIZOT Roger, vice-président Saint-Paul-lez-Durance – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale Adjointe Prospective et Aménagement
Direction Stratégie et Cohérence Territoriale
Service Habitat
NP

07_1_09

BUREAU DU 10 MAI 2012

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Thématique : Habitat

Objet : Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire – Aides en faveur des propriétaires bailleurs - PIG CPA
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il vous est proposé d'attribuer des aides en faveur des propriétaires bailleurs d'un montant total de 67 287 € en complément des aides de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat dans le cadre du Programme d'Intérêt Général de la CPA.

Exposé des motifs :

Une première convention de délégation de gestion des aides à la pierre de l'Etat à la CPA a été signée le 31 janvier 2006. Elle affichait les objectifs globaux d'intervention en matière de rénovation de l'habitat privé sur une durée de trois ans, soit :

- réhabilitation de **800** logements privés,
- production d'une offre de **480** logements privés à loyers maîtrisés
- remise sur le marché locatif de **300** logements privés vacants
- traitement de **200** logements indignes

En 2009 les objectifs suivants ont été fixés par un avenant d'une année à :

- réhabilitation de **280** logements privés,
- production d'une offre de **155** logements privés à loyers maîtrisés

- remise sur le marché locatif de **100** logements privés vacants
- traitement de **65** logements indignes

La Communauté du Pays d'Aix a renouvelé le 17 septembre 2010, pour six ans une convention de délégation de compétence pour la gestion des aides à la pierre de l'état qui fixe notamment des objectifs prioritaires pour l'amélioration de l'habitat privé et qui portent sur :

La réhabilitation de 380 logements par an dont :

- 80 logements propriétaires bailleurs
- 250 logements propriétaires occupants
- 80 logements en sortie d'insalubrité
- 25 logements vacants remis sur le marché
- 50 logements à loyers maîtrisés dont 30 logements à loyers intermédiaires et 20 à loyers conventionnés

Dans ce cadre, les décisions d'attribution par le délégataire des aides en faveur de l'habitat privé sont prises par délégation de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat après avis de la commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH), dans la limite des droits à engagement alloués à hauteur de **12 840 000 €** pour 3 ans.

A cet effet, les priorités en matière d'amélioration du parc immobilier bâti sont confirmées dans un avenant annuel auprès de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat sur la base de critères liés aux revenus des demandeurs et/ou géographiques, ou de conditions particulières de location. Ces critères conditionnent la majoration possible de 10% des aides de l'ANAH.

Par délibération n°2006-A101 du 6 avril 2006, le Conseil de Communauté a décidé l'octroi d'une subvention de 10 % en matière d'aide à la réhabilitation de logements locatifs privés à loyer maîtrisé en complément des aides de l'ANAH.

La Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat de l'ANAH s'est tenue le 15 mars 2012 et a instruit les dossiers suivants :

N° Dossier ANAH	Date Commission ANAH	Dispositif	Opérateur/ n°dossier	Demandeur NOM Prénom	ADRESSE du demandeur	LI	LC	LCTS	vacance	insalubrité	ADRESSE IMMEUBLE	TYPE TRAVAUX	MONTANT REEL des travaux	MONTANT SUBVENTIONNE	ENGAGEMENT ANAH	Part CPA	ENGAGEMENT CPA
13010710	15/03/2012	PIG Mieux Habiter Mieux Louer	PACT 13	PACT 13 M. HAFFREINGUE	1 Chemin des grives 13013 MARSEILLE			3	2	3	3 Cours A. Laurent 13790 Peynier	Réhabilitation complète et sortie d'insalubrité et de vacance	227 264 €	190 020 €	193 939 €	10%	19 002 €
13010441	15/03/2012	PIG Mieux Habiter Mieux Louer	PACT 13	DELEUIL Guy	Quartier de Pignatelle 13105 MIMET		1			1	36 Rue Mistral 13105 MIMET	Réhabilitation complète et sortie d'insalubrité	104 969 €	87 767 €	63 422 €	10%	8 777 €
13010839	15/03/2012	PIG Mieux Habiter Mieux Louer	PACT 13	PORTIGLIATTI Roland	439 Chemin de la Pignatelle 13105 MIMET		1			1	63 Chemin des Aires 13105 MIMET	Réhabilitation complète et sortie d'insalubrité	96 508 €	80 692 €	60 967 €	10%	8 069 €
13008987	15/03/2012	PIG Mieux Habiter Mieux Louer	URBANIS	SCI LES ISCLES Mme CLENCHARD	1 Rue jeanne d'Arc Domaince les Isoles 13640 La Roque D'Anthéron		5				1 Boulevard A. Craponne 13640 La Roque d'Anthéron	Réhabilitation complète	334 750 €	279 892 €	167 986 €	10%	27 989 €
13010709	08/12/2011	PIG Mieux Habiter Mieux Louer	PACT 13	PACT	L'ESTELLO 1 Chemin des Grives 13383 MARSEILLE Cedex 13			1		1	12 cours A. Laurent 13790 Peynier	Sortie insalubrité	102 220 €	34 502 €	79 346 €	10%	5 450 €
					TOTAL		7	4	2	6			865 711 €	672 873 €	565 660 €		67 287 €

L'aide de la CPA sera attribuée aux propriétaires bailleurs aux vues des attestations de versement de la participation de l'ANAH.

Le montant total des dossiers pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'élève à 67 287 €.

Visas :

VU l'exposé des motifs,
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° 2006-A101 du Conseil Communautaire du 6 avril 2006, relative à l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire – dispositif en faveur des propriétaires privés en complément des aides de l'ANAH ;
VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009, donnant délégation au Bureau d'approuver le versement de subvention n'excédant pas 150 000 € ;

VU la délibération n°2010-B254 du Bureau Communautaire du 11 juin 2010 relative à la délégation des aides à la pierre et à la signature de la convention sur la période 2010-2015 ;
VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 19 avril 2012 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➢**APPROUVER** l'attribution d'une aide d'un montant de 67 287 €, aux propriétaires bailleurs concernés mentionnés dans le tableau ci-dessus ;

➢**AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;

➢**DIRE** que la dépense sera imputée sur l'AP N° 2010/2 (imputation 70-2042) de la Direction Stratégie et Cohérence Territoriale ;

2012_B176

OBJET : Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire - Aides en faveur des propriétaires bailleurs - PIG C.P.A.

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

22 MAI 2012